

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 3.2 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 13 · Le leasing

Swiss GAAP RPC 13 (opérations de leasing) Une voiture, une machine, un logiciel en leasing : est-ce une location ou un achat à crédit déguisé ? La RPC 13 tranche, et l'achat à crédit va au bilan.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- **Leasing financier** : l'essentiel des risques et avantages passe au preneur. C'est un achat à crédit : **actif et dette au bilan**.
- **Leasing opérationnel** : une vraie location. Les loyers vont en charges ; les engagements restants dans l'annexe.
- Indices du financier : propriété transférée à la fin, option d'achat très avantageuse, durée couvrant l'essentiel de la vie du bien, loyers couvrant à peu près sa valeur.
- Chaque loyer financier se partage en **intérêt** et **remboursement** ; l'actif s'amortit à part.

financier	opérationnel	loyer	valeur actuelle
actif et dette au bilan	loyers en charges, annexe	= intérêt + remboursement	des loyers au départ

2 La base légale, article par article

- Classement selon la réalité économique : qui supporte les risques et profite des avantages du bien ?
- Leasing financier : actif et dette inscrits à la valeur actuelle des loyers, ou à la valeur de marché du bien si elle est plus basse.
- Les loyers se répartissent entre la charge d'intérêt et le remboursement de la dette ; l'actif s'amortit sur sa durée d'utilisation (ou sur la durée du contrat si le bien sera rendu).
- Leasing opérationnel : loyers en charges ; l'annexe indique les engagements qui ne sont pas inscrits au bilan, par échéance.
- Annexe : actifs en leasing financier et dettes correspondantes.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Leasing financier	Hors bilan : loyers en charges	Actif et dette au bilan
Annexe	Dette résiduelle de leasing qui n'échoit pas dans les 12 mois (art. 959c al. 2)	Actifs et dettes de leasing ; engagements opérationnels par échéance
Charge annuelle	Le loyer payé	Intérêt + amortissement de l'actif
Flux de trésorerie	Loyer dans l'exploitation	Intérêt et remboursement ; conclusion du contrat sans flux, signalée en annexe

4 La méthode, dans l'ordre

1. Lire le contrat : option, durée, valeur des loyers.
2. Classer : financier ou opérationnel.
3. Financier : actif et dette, intérêt et amortissement.
4. Opérationnel : engagements par échéance en annexe.

> **« Si je garde les clés jusqu'au bout et que je paie tout, j'ai acheté. »**

6 Les pièges

La durée d'amortissement n'est pas toujours celle du contrat : si le bien restera chez vous (option d'achat avantageuse), on l'amortit sur sa durée d'utilisation.

7 Le cas type du chapitre

Noisette SA : un camion en leasing. Noisette SA prend un camion en leasing pour 4 ans. Loyer annuel 26 000, payé en fin d'année. Taux implicite 5 %. Option d'achat finale à 1 franc. Le camion durera 5 ans.

a. Leasing financier ou opérationnel ?
b. Montant de l'actif et de la dette au départ ?
c. Écritures de l'année 1 ?
d. Différence de charges avec le CO l'année 1 ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Un leasing financier figure au bilan selon les RPC.

2. Vrai ou faux ? Au CO, le leasing financier figure au bilan.

3. Vrai ou faux ? Une option d'achat à 1 franc est un indice de leasing financier.

4. Vrai ou faux ? Le loyer d'un leasing financier est entièrement une charge d'intérêt.

5. Cas express : Loyer 26 000 pendant 4 ans, taux 5 %, option d'achat à 1 franc. Actif et dette au départ ?

6. Cas d'examen, « Vendre puis reprendre en leasing : la cession-bail » : Aubépine SA a une machine d'une valeur comptable de 300 000, durée restante 5 ans. Elle la vend 420 000 à une société de leasing et la reprend en leasing financier sur 5 ans. Variante : prix de vente 260 000.

7. Résolvez le cas type de la section 7, « Noisette SA : un camion en leasing », questions a à d.

8. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Actif et dette.

2. Faux : Hors bilan ; dette résiduelle en annexe.

3. Vrai : Le bien restera au preneur.

4. Faux : Intérêt + remboursement de la dette.

5. 92 195. 26 000 × 3.5460 : leasing financier.

6.

Point	Calcul	Montant
Bénéfice de vente	420 000 − 300 000	120 000, différé au passif
Dissolution annuelle	120 000 ÷ 5	24 000 de produit par an
Actif et dette de leasing	valeur du contrat	420 000
Amortissement	420 000 ÷ 5	84 000 par an
Charge nette (sans les intérêts)	84 000 − 24 000	60 000 = 300 000 ÷ 5, comme avant la vente
Variante : perte	260 000 − 300 000	−40 000, au résultat tout de suite

Au CO, le bénéfice de 120 000 passe souvent au résultat de l'année de la vente et le leasing reste hors bilan : un écart à corriger lors du passage aux RPC.

7.

1. Financier : option à 1 franc, Noisette SA gardera le camion.

2. Facteur de rente à 5 % sur 4 ans : 3.5460. 26 000 × 3.5460 = **92 195**.

Débit	Crédit	Montant
Véhicules	Dette de leasing	92 195
Charges d'intérêt	Banque	4 610
Dette de leasing	Banque	21 390
Amortissements	Véhicules	18 439

Intérêt : 92 195 × 5 %. Amortissement sur 5 ans, car le camion restera. Dette fin année 1 : 70 804 au calcul exact (70 805 si l'on soustrait les montants arrondis).

4. RPC : 4 610 + 18 439 = 23 049 de charges ; CO : 26 000 de loyer. Résultat RPC plus élevé de **2 951** l'année 1 ; l'écart s'inverse les années suivantes.

8. 1) Lire le contrat : option, durée, valeur des loyers. ; 2) Classer : financier ou opérationnel. ; 3) Financier : actif et dette, intérêt et amortissement. ; 4) Opérationnel : engagements par échéance en annexe. Base : Swiss GAAP RPC 13 ; CO art. 959c al. 2.